



Le 15 mars deux mil vingt et un, le conseil municipal a été convoqué pour le vingt quatre mars deux mil vingt et un à la salle des fêtes, en séance ordinaire.

Séance du 24 mars 2021

Compte rendu

L'an deux mil vingt et un, le vingt quatre mars à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Francine BOURRA, Maire.

Etaient présents : Mme BOURRA, M. ADAMSKI, Mme PIERSON, M SOURBE, Mme COULON, M. BERNATEAU, Mme LACOSTE, MM. VALLAT, PATONNIER, BARRIER, BLEHAUT, Mmes ARDILLIER, BIZAC, JAYLE, M. DELAGE, Mme MATHIEU, Mme ROYER, M. DUPUY.

Etait absent : M. ROUZIER (pouvoir à Mme MATHIEU)

Madame LACOSTE Françoise est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021
- Demande de subventions 2021 - complément aux dossiers déposés :
 - Conseil Départemental :
 - Aménagement terrain multisport et aire de jeux
 - Couverture du restaurant scolaire y compris chauffage de l'ancienne mairie, accumulateur eau chaude du restaurant scolaire
 - DETR et/ou DSIL (Etat) :
 - chauffage de l'ancienne mairie et accumulateur eau chaude du restaurant scolaire
- Mise en place d'astreintes entre le Service Technique et la Police Municipale
- Convention pluriannuelle de financement avec les associations Union Sportive Vézérienne (USV) et Le Lardin Basket Club (LBC)
- Travaux et engagements divers engagés au titre de la délégation de pouvoir
- Effacement de dettes crèche 2015
- Révision et ajustement des loyers du Centre Municipal de Santé

- Modification des horaires de travail du service technique
- Motion contre le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS

RAPPEL DU CONTEXTE SANITAIRE

Compte tenu des contraintes et du contexte sanitaire liés à l'épidémie de COVID 19, Madame le Maire informe l'assemblée d'avoir fait le choix de délocaliser le lieu de tenue de cette réunion. Monsieur le Préfet a été informé le 02 mars 2021 et en a accusé réception le 04 mars 2021.

Conformément au mail reçu le 10 mars 2021 des services de la préfecture, le public admis à la présente session est limité à 10 personnes maximum.

Un journaliste est présent ce jour.

Madame le Maire informe l'assemblée que Mme MATHIEU sollicite l'inscription de points à l'ordre du jour de la présente réunion. S'agissant d'information, cela sera vu après l'ordre du jour.

14-2021 Adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021

Le compte rendu de la séance du 18 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

15-2021 Demande de subventions 2021 - complément aux dossiers déposés :

Conseil Départemental :

- Aménagement terrain multisport et aire de jeux
- Couverture du restaurant scolaire y compris chauffage de l'ancienne mairie, accumulateur eau chaude du restaurant scolaire

DETR et/ou DSIL (Etat) :

- chauffage de l'ancienne mairie et accumulateur eau chaude du restaurant scolaire

- 1) En complément du dossier de demande de subvention pour l'aménagement du terrain multisport (délibération du 18/01/2021), Madame le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental de Dordogne, une aide financière pour la réalisation d'une aire de jeux pour les jeunes enfants de 2 à 12 ans. Cette dernière serait située en-dessous du futur terrain multisport.

Le coût des travaux est estimé à 19 479.73 € H.T soit 23 375.75 € TTC correspondant à l'aménagement et l'installation des équipements.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le rattachement de la création d'une aire de jeux au programme d'aménagement d'un terrain multisport, sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Dordogne et adopte le plan de financement proposé.

- 2) Dans le cadre des programmes d'économies d'énergie la collectivité peut bénéficier d'aides financières.

A ce titre, Madame le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de la Dordogne et les services de l'Etat pour le changement du chauffage de l'ancienne mairie pour un coût prévisionnel de 10 789.00 € H.T. soit 12 946.80 € TTC et le remplacement de l'accumulateur d'eau chaude du restaurant scolaire tombé en panne et qui a dû être remplacé en urgence pour un montant de 10 085.00 € H.T. soit 12 102 € TTC.

Concernant le Conseil Départemental, ces projets pourraient être rattachés au dossier déjà déposé de demande de subvention pour la réfection de la toiture du restaurant scolaire. Pour les demandes de subventions DETR ou DSIL, il s'agit d'un nouveau dossier.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve :

- l'ensemble des projets tels que présentés,
- sollicite des aides financières aussi élevées que possible auprès du Conseil Départemental de Dordogne et de l'Etat dans le cadre du fond DETR/DSIL,
- le plan de financement prévisionnel présenté.

Décide de prévoir les crédits au budget primitif 2021 et s'engage plus précisément, à inscrire au budget primitif 2021, opération : 196 - article 2158, les crédits nécessaires au paiement de la dépense réalisée en urgence pour le changement de l'accumulateur d'eau chaude du restaurant scolaire.

16-2021 Mise en place d'astreintes entre le Service Technique et la Police Municipale

Afin d'assurer une continuité de service, Madame le Maire propose la mise en place de périodes d'astreintes de sécurité pour le remplacement pendant les congés annuels ou en cas d'absence de l'adjoint technique en charge des salles communales et /ou du policier municipal.

Madame le Maire précise que les agents concernés ont préalablement été consultés et ont adhéré à la proposition.

L'avis du Comité Technique est également requis avant la mise en place.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise la mise en place des astreintes de sécurité telles que présentées pour les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Brigadier de la Police Municipale,

- Adopte la rémunération des périodes d'astreinte définie par le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 et l'arrêté du 14 avril 2015
- Décide d'indemniser ou de compenser au choix de l'agent, les temps de travail effectifs lors des interventions.

17-2021 Convention pluriannuelle de financement avec les associations Union Sportive Vézérienne (USV) et Le Lardin Basket Club (LBC)

Conformément au décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 qui prévoit la signature d'une convention avec chaque association dès lors qu'elle perçoit une subvention supérieure à 23 000 € d'une collectivité, Madame le Maire propose de valider la trame proposée et d'autoriser la signature de cette convention avec l'USV ainsi qu'avec le LBC pour la période 2021 – 2024.

Madame le Maire demande à Monsieur PATONNIER de quitter la salle le temps des débats et du vote, conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire.

Monsieur PATONNIER quitte la salle à 20 heures 17.

Madame le Maire laisse la parole à Madame LACOSTE qui précise que les conventions présentées en séance ont été remaniées. Leur durée passe de 3 ans à 4 ans. Toutefois, la rédaction s'inspire du document officiel.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le modèle de convention présenté et autorise leur signature avec l'USV et le LBC.

Monsieur PATONNIER reprend sa place au sein de l'assemblée à 20 heures 19.

18-2021 Travaux et engagements divers engagés au titre de la délégation de pouvoir

Conformément à la délibération du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoir au maire, Madame le Maire rend compte de l'ensemble des travaux et engagements pris, à savoir :

- Convention d'accompagnement et de conseil du Maître d'Ouvrage, conclue avec l'ATD (Agence Technique du Département) visant à la mission de conseil à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du programme de construction d'une salle des fêtes. Montant de la convention : 2 000 € H.T. soit 2 400 € TTC.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2021 – opération 221 article 2031.

-Convention d'accompagnement du Maître d'Ouvrage conclue avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) dans le cadre d'une réflexion sur le réaménagement du bourg pour un montant de 4 500 €.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2021 – article 6228.

-Changement de canalisations sur le réseau d'évacuation des eaux pluviales rue du Tuclelet.

Lors des travaux d'eau potable, il s'est avéré nécessaire de procéder au changement des canalisations des eaux pluviales. Pour minimiser le coût, ces travaux ont été réalisés par l'entreprise MONTASTIER en charge des travaux d'eaux pluviales et présente sur site. Coût de l'opération : 12 191.90 € H.T. soit 14 630.28 € TTC.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2021 – opération 189- article 21538.

-Travaux de déplacement d'un évier, tuyauterie et électricité pour assurer la mise aux normes du club House du rugby. Devis réalisé par SASU Franck – chauffage 24 pour un montant de 3 305.04 € H.T. soit 3 635.54 € TTC.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2021 – opération 196 - article 2138.

-Travaux de consolidation d'un mur de soutènement de la route de Ladouch. Les travaux devaient être engagés en 2019, mais l'entreprise retenue n'a pas donné suite. L'entreprise DESMAISON et Fils, mieux-disante, a été retenue en février 2021 pour un montant de 2 007.60 € H.T. soit 2 409.12 € TTC. Les crédits seront prévus au budget primitif 2021 – article 61521.

-Remplacement d'un foyer d'éclairage public (n°92, avenue de la promenade) sollicité par le SDE 24. Montant estimé à 451.24 € à la charge de la collectivité.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2021 – opération 213 - article 21534.

-Sécurisation des écoles primaire et maternelle par la pose de portails, kit vidéo et gâche électrique. Ce programme bénéficie d'une subvention d'Etat de 50 % du montant H.T fixé à 14 708.76 €. Montant TTC : 17 650.51 € TTC.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2021 – opération 196 article 2138.

19-2021 Effacement de dettes crèche 2015

A la suite d'une décision de la Commission de Surendettement, le Trésorier payeur de la collectivité sollicite l'effacement de dettes de crèche concernant l'année 2015 pour un montant de 370.37 €. Il s'agit des titres 104-278-415-565-594-734-781.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité prend acte de cet effacement de décide de prévoir les crédits à l'article 6542 du budget 2021.

20-2021 Révision et ajustement des loyers du Centre Municipal de Santé

Madame le Maire informe que les baux professionnels des locaux loués aux professionnels libéraux au sein du Centre Municipal de Santé, doivent être conclus pour une période de six ans et non pour une période d'un an comme cela est le cas actuellement.

Après avoir étudié ce dossier, pris connaissance des conditions d'engagement sur cette longue période de 6 ans et sollicité l'avis d'un notaire, Madame le Maire propose d'ajourner ce point afin de permettre d'étudier les tenants et les aboutissants d'un tel engagement.

D'autres solutions pourraient être envisagées, autres que les baux professionnels, mais elles doivent être examinées afin de s'assurer de préserver à la fois le locataire et le bailleur.

Le conseil municipal à l'unanimité accède à la demande de Madame le Maire.

Profitant de répondre à une question de Madame MATHIEU, Madame le Maire fait un point sur la vaccinations actuellement en cours et à venir.

21-2021 Modification des horaires de travail du service technique

Compte tenu de l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion, Madame le Maire propose de valider la modification du rythme de travail des agents du service technique tel que présenté le 23 novembre 2020.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité (1 voix contre – Monsieur DELAGE), entérine la modification au 1^{er} avril 2021 des horaires de travail du service technique.

22-2021 Motion contre le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention – Monsieur DELAGE) décide le vote d'une motion portée par le SDE24 contre le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS.

Pour information :

Madame le Maire fait part de la demande d'informations émise par mail par Madame MATHIEU et y répond point par point.

« Depuis l'installation du conseil municipal des commissions ont été mises en place, à ce jour pas ou peu de réunions pour certaines. »

« Le budget communal devrait être présenté prochainement une réunion d'information de la commission est-elle prévue? »

« La commission des affaires scolaires n'a pas été réunie dans un contexte sanitaire très particulier nécessitant semble-t-il des précautions spécifiques »

« La commission des services généraux n'a jamais été réunie depuis sa création »

« les horaires du bus scolaire »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 53

L'intégralité du procès-verbal est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public